

Agrandissement du LES de Marchand

ÉBAUCHE du Mémoire présenté au BAPE

Par

Jean-Paul Le Bourhis

Je fréquente la région des Hautes Laurentides depuis une trentaine d'années. J'en ai fait mon second chez moi. Mes parents y avaient un chalet où j'allais fort souvent pour des périodes parfois assez longues. Depuis dix ans, je passe mes étés et des petits bouts d'hiver au lac Lacoste où ma conjointe a une vaste propriété. Petit à petit, nous avons vu notre milieu et, par ricochet, notre qualité de vie se dégrader. Les goélands à bec cerclés squattent désormais les îles devant notre chalet où ils sont, ne serait-ce que par la toxicité bien documentée de leurs déjections (ils ne se contentent pas d'avaler les poissons du lac, mais se nourrissent en partie au site d'enfouissement actuel de Marchand), une source de plus en plus importante de pollution. Pour leur part, les corneilles, les corbeaux, les quiscales - particulièrement agressifs, ceux-ci ont depuis les trois dernières années envahi les mangeoires et nous avons été contraints de renoncer à nourrir les oiseaux - peuplent maintenant le ciel et l'espace sonore de leurs cris stridents. On dirait qu'ils ont remplacé plusieurs espèces d'oiseaux sauvages domestiques autrefois présentes et qui se sont évanouies dans la nature... ou faute de nature.

## Éléments principaux qui seront mis en ordre et discutés plus avant dans la version finale de mon mémoire :

Durant la soirée de la première journée d'audience (le 6 octobre) on nous a servi des arguments pour justifier l'agrandissement du LES de Marchand au lieu de son déménagement pur et simple (ou...), dont la majorité ne m'ont pas vraiment convaincu. Je trouve un peu léger qu'au nombre des avantages que « *les gens savent qu'il y a un LES qui est existant sur place, donc où ils peuvent aller déposer leurs déchets. Par contre, je trouve un peu lourd pour ne pas dire pénible comme argument qu'on invoque que « Le secteur est déjà perturbé par le site existant ».* Et le présentateur de continuer : « (...) c'est que les sites d'enfouissement de nouvelles générations, il y a des programmes de surveillance et de suivi qui se passent même après que le site est fermé sur une période de trente ans. Donc, trente ans après la fermeture du site, il y a un suivi qui se fait. Et après trente ans, c'est que tout le monde présume, y compris les spécialistes, qu'il n'y a plus de rejet au niveau eau, le lixiviat est traité. » (DT1, p.19)

- ... Pourtant, dans le document traitant de « l'évolution de la production de lixiviat au cours de la période d'exploitation, on donne les quantités de lixiviat produit jusqu'à la soixante et douzième année d'exploitation du site, que l'on fait, après une lente régression qui commence à se produire au cours de la 42<sup>ème</sup> année d'exploitation, et que l'on fait soudainement chuter à 1200 tonnes par an (les valeurs données pour les années antérieures me semble étrange : Par exemple, durant la 60<sup>ème</sup> année, il se produit 6150 tonnes de lixiviat ; durant la 61<sup>ème</sup> année, il s'en produit 5320 tonnes ; durant la 62<sup>ème</sup> année, 3600 tonnes (la chute est sévère, donc) ; la 63<sup>ème</sup> année, 3600, la 64<sup>ème</sup> année, 3600 ; la 65<sup>ème</sup> année, 3580 ; la 66<sup>ème</sup> année, 3600 (légère remontée, ici... pourquoi ?), la 67<sup>ème</sup> année, 3630 ; la 68<sup>ème</sup> année, 3630 ; la 69<sup>ème</sup> année, 3650 (encore une légère remontée, donc) ; la 70<sup>ème</sup> année, 3630 : la 71<sup>ème</sup> année, 3570 – ce chiffre correspond à peu près à la moitié du tonnage de lixiviat produit au cours de la trentième et dernière année d'exploitation théorique du site. Chose peu banale, s'il en est, durant la 72<sup>ème</sup> année une chute vraiment dramatique de production de lixiviat se produit et le site n'en libère plus que le tiers de l'année précédente, à savoir 1200 tonnes, quantité soudain devenue négligeable ou considérée comme telle et laissée à elle-même comme cela a été le cas au cours des douze années précédentes, et je dis douze pour ne pas dire 20 ou trente, car le promoteur propose au ministère, si ma mémoire est bonne (je crois avoir lu cela dans un des documents soumis) d'être déchargé de ses responsabilités de surveillance si tous les indices semblent stables pendant une période de deux ou trois ans.

---

### **Polution**

- Quand dans DT1, mme Justine Lacoste pose une question sur les phénols présents dans les piézomètres, personne ne dit les dangers potentiels du produit, que l'on soupçonne aujourd'hui être directement (et non associé à d'autres substances –

chlorophénols et PCP ou pentachlorophénol) la cause de certains cancers, et non de simples polluants aux effets « esthétiques » dont parlait monsieur Michael Verreault de la site Cogemat en page 37 du document PR1. 1 Pour sa part, monsieur Jacques Normandeau de la régie régionale de la santé, durant une des ses interventions, va y faire allusion, mais sans plus, la question ne se prêtant sans doute pas à de plus amples commentaires sur ce sujet précis (PR1 – p.102):Le lendemain, monsieur Michael Verreault, en réponse à une précision demandée par la commission suite à une question de madame Justine Lacoste (PR1 p. 107) va parler des composés phénoliques.. Il commence par dire : « on dépasse les nomres dans tous les piézomètres, même ceux qui sont situés en amont, ce qui démontre que la concentration en composés phénoliques provient du background, finalement. Interrogé par monsieur Réjean Villeneuve, il se verra cependant forcé de corriger le tir. Je reproduis l'échange, qui se passe, je crois, de commentaire.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Il y aurait juste, quand vous parlez des phénols, vous dites que c'est un bruit de fond?

**M. MICHEL VERREAULT :**

Oui.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Il demeure que si je ne me trompe pas au niveau des données, par exemple encore là toujours sur les puits contaminés, par exemple PP-1, puis PZ-1A, à PP-1, c'est quand même dix fois plus -- non, c'est cent fois plus que le bruit de fond. Puis à PZ-1A, c'est quand même cinq, six fois plus que le bruit de fond. Ça peut arriver que ça vienne du site?

**M. MICHEL VERREAULT :**

Oui, effectivement. Il y a une partie du phénol qui vient du site, mais qu'on retrouve seulement ici. Mais ce que je voulais dire surtout, c'était que les composés phénoliques qu'on retrouve ici sont des composés phénoliques qui sont dans le bruit de fond. Mais effectivement qu'il y a une concentration légèrement plus élevée ici. Mais, bon, au niveau des composés phénoliques, ce n'est pas vraiment problématique, parce que ça s'atténue naturellement la plupart du temps.

---

### **Population (clientèle actuelle et potentielle du LES de Marchand) :**

J'ai essayé d'y voir clair en additionnant toutes les données apparentes et les autres dont on a évité de parler, malgré nos demandes répétées durant les deux premiers jours de l'audience, pour tenter d'y voir clair. Cela donne des résultats étonnants que je livrerai après vous avoir donné à relire un passage des notes DT1, qui commence à la page 47 di dit document : L'extrait est peut-être un peu long, mais je le trouve essentiel dans son intégralité.

**M. RÉAL FRANC :**

---

<sup>1</sup> (...) au niveau de la contamination, dit monsieur Verreau (PR1 p.37) : « en fait, qu'est-ce qu'on a détecté, c'est du fer, du manganèse, des chlorures, qui sont des paramètres qui sont normés pour des choses esthétiques. Donc, le fer, qu'est-ce qui arrive, c'est que quand on a ça dans notre tuyau, bien, ça précipite, puis ça fait rouiller les tuyaux. Puis le chlorure, bien, c'est une question de goût. C'est tannant pour le goût quand il y a trop de chlore dans l'eau. Ça fait qu'au niveau des éléments qui sont vraiment dangereux pour la santé, il n'y en a pas. »

J'aimerais avoir des détails sur l'analyse de population qu'on a faite. On a dit qu'il y avait 40 000 résidents permanents et 75 000 en saison estivale. J'aimerais avoir plus de détails sur cette étude-là. Qu'est-ce qu'on appelle estivale? Quelle période est considérée par le 75 000? Et est-ce qu'à ce moment-là, toute la population de Tremblant qui est là, estivale et hiver, est considérée?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous pouvez y aller, madame Bock.

**Mme JOHANNE BOCK :**

Ça, on a ça par le rôle dévaluation foncière de la MRC. Là, on a la population, le nombre de logements. Et la population estivale a été faite en téléphonant à chaque municipalité qui nous ont répondu, qui nous ont donné leurs chiffres en tant que population estivale.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et ça comprend quoi la population estivale? Si je comprends bien, c'est des gens qui ont une résidence fixe. Est-ce que ça comprend les gens qui font du camping? Est-ce que ça comprend les gens qui résident en hôtel? Ça comprend quoi?

**Mme JOHANNE BOCK :**

Bien, ça comprend tout, finalement. Sur le rôle d'évaluation des MRC pour chaque municipalité, ça comprend et les logements et le commerce et la population, et donc, quand on leur demande la population estivale aussi, ça comprend tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

Même les gens qui font du camping?

**Mme JOHANNE BOCK :**

Là, les gens qui font du camping, peut-être que madame Mercure pourrait peut-être répondre à cette question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être madame Mercure vous approcher d'un micro, s'il vous plaît.

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Au niveau de la population permanente et saisonnière, ça a été pris au niveau du nombre de ménages total dans le rôle d'évaluation foncière. Et on a estimé en fonction d'un nombre de personnes par ménage qui habitent. Donc, on a estimé la population permanente 1960 saisonnière. Donc, c'est sûr qu'au niveau des municipalités qui sont membres de la Régie de la Rouge, on a calculé cette proportion-là qui a été estimée. Et ça donne la population qui est estimée de 75 000, population totale, permanente et saisonnière. C'est une estimation, si je comprends bien?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ce ne sont pas des données réelles?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Non, c'est des estimés. À partir du nombre de ménages total qui est dans le rôle d'évaluation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et, je m'excuse, votre rôle d'évaluation, par exemple si je compare au recensement qui a été fait par Statistique Canada, est-ce que c'est comparable?

Est-ce que vous avez vérifié?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Oui. On a pris la moyenne de personnes par ménage, le 2.4, et on l'a appliqué en de ménages total. Ça fait que ça donne la proportion qui est donnée là.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Quand vous parlez de saisonnière, parce qu'il y a deux termes qui sont utilisés, vous parlez de saisonnière et madame parle de estivale, mais moi, je connais bien, en tout cas mon impression du secteur, c'est qu'il y a beaucoup aussi de saisonniers d'hiver. 2000

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Oui. Bien, là, c'est des villégiateurs. C'est les villégiateurs, ceux qui résident, qui ont des chalets, qui ont des résidences secondaires.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Ils font partie de quel groupe, eux?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Villégiateurs

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Mais là, il y a seulement deux groupes dans leur...

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Bien, là, il y a...

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Il y a un groupe permanent, puis il y a un groupe saisonnier.

**Mme SUZANNE MERCURE :**

C'est sûr que tu as les touristes, tu as les villégiateurs, tu as les excursionnistes. Là, on arrive dans une définition... les villégiateurs, c'est ceux qui ont un chalet saisonnier. Les touristes, c'est ceux qui viennent passer une journée. Tu as les excursionnistes qui viennent passer deux, trois jours. Tu as comme une terminologie à cet effet-là. Bon, c'est sûr que...

**LA PRÉSIDENTE :**

Quand on parle des commerces, les hôtels, ce sont des commerces.

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, est-ce que vous tenez compte que, par exemple pendant la période hivernale, si on parle de Mont-Tremblant, généralement les hôtels doivent être assez pleins et la même chose pendant la période estivale. Alors, est-ce que vous tenez compte de ça?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Bien, on n'a pas tenu compte... c'est sûr qu'on a calculé en fonction, à partir seulement du, comme je vous dis, du nombre de ménages. Ça, ce qu'on appelle les touristes, ça n'a pas été comme comptabilisé, là. Puis il ne faut pas oublier que la Régie de la Rouge, les municipalités, comme la station Mont-Tremblant n'enfouit pas à Marchand.

**M. RÉAL FRANC**

On veut l'avoir dans le pot !

## LA PRÉSIDENTE

On y reviendra, monsieur.

Ici on ne parle pas des municipalités qui devraient se rajouter aux 18 autres et qui augmenteraient la population (saisonnaire et permanente) de 260722 résidents permanents et 42434 résidents estivaux (en fait, 16362 si l'on fait la soustraction des deux valeurs ; Ailleurs, ils sont aussi appelés « saisonniers », si ma mémoire est fidèle. Une chatte n'y reconnaîtrait pas ses petits. L'échange qui précède est d'ailleurs très instructifs sur la question .

Côté consommation, il est dit (notes 1 p.46) par monsieur Bouliane que suite à un sondage scientifique mené par la firme Daniel Arbour en 2002, on a établi que les biens de consommations des résidences secondaires donnaient environ 40 à 50% de consommation des biens et services dans nos territoires par rapport à un résident permanent. Donc, la population totale qui viendrait se rajouter comme clients du LES de Marchand serait de : 26,072 + 50% de 42434 moins 26,072, soit 8181 personnes considérées comme permanentes au niveau consommation, pour un grand total de 34,253 consommateurs permanents. Comme les nouvelles phases du LES de Marchand entreraient en activité en 2005 et que la population (voir doc. PGMR de la MRC des Laurentides) croit dans cette dite MRC de 8.8% par année, la quantité totale des biens de consommation équivaldrait alors (en incluant l'augmentation de 2005) à celle d'une population permanente de 47,997 personnes. Si nous faisons le même exercice avec la population desservie actuellement, on arrive à une population totale considérée comme permanente au niveau des biens de consommation de 57,9555 en 2001, et 81,209 personnes à la fin de 2005. En additionnant le tout on arrive à 129,206 personnes toutes considérées pour fin de statistique comme résidents permanents, et qui devraient donc à ce titre être responsables de 1.4 tonnes de déchets chacun pour un grand total de 180,884 tonnes, desquelles on retranche généreusement une tonne par personne pour ne conserver que la part de déchet domestique de chacun, soit .4 tonnes, pour en arriver à un grand total de 51,824 tonnes, total qui a lui seul dès la seconde année d'exploitation du site rendrait caducs les calculs qui auraient valu d'obtenir une autorisation qui, grâce au tonnage annoncé dans la demande (30,000) , permettrait d'éviter d'avoir à traiter (ou brûler) les biogaz (l'obligation de les brûler ou récupérer ne commence qu'à partir de 50,000 tonnes). On peut toujours chipoter sur l'exactitude des chiffres, mais les extrapolations auxquelles nous nous sommes livrés l'ont été à partir des chiffres de l'étude d'impact de SNC-Lavalin publiée en 2002. Pour nous amuser, nous avons continué nos projections plus loin dans le temps, jusqu'en 2035 en fait, année où le LES devrait fermer (enfin, en théorie), où la population globale, si l'on coupe en un peu plus de deux la poire de l'accroissement de la population actuelle dans la MRC des Laurentides, qui est depuis quelques années de l'ordre de 8.8% , et nous contentons d'un accroissement de la population d'un ordre de 4%, nous arrivons à une population totale de 419,067.

Si chaque personne produit alors 0.3 tonnes de déchets domestiques par année au lieu

---

<sup>2</sup> Ces chiffres nous sont donnés dans le tableau 3.2 de la page 22 de l'étude d'impact. Si on applique la règle du 2.4 personne par porte utilisé, ai-je cru comprendre pendant les audience, pour comptabiliser la population, cela donnerait plutôt 40116 puisque dans ce même tableau on dénombre 16715 portes dans les municipalités pouvant éventuellement adhérer à la RIDR.

des 0.4 actuelles, le site devra accueillir durant sa dernière année d'exploitation 125,720 tonnes de déchets.

Si 30,000 tonnes de déchets font rejeter quotidiennement dans une rivière 75,000 litres du produit pendant ne serait-ce que six mois par an, cela fait 13,500,000 litres par année. Si maintenant l'équation s'applique à un total de 125,720 tonnes, cela représentera à peu près quatre fois plus, soit 54,000,000 de litres de lixiviat traité... qui n'affecteront ni la faune, ni la flore, ni la qualité de vie des habitants d'alors, c'est bien évident. Pauvre petit tuyau d'un pouce !... Il va devoir en cracher, du jus pas très ragoûtant dans notre jolie rivière ! Et ce, c'est avant d'avoir ajusté les chiffres sérieusement à la hausse comme nous serons appelés à le faire dans un instant à cause d'une omission qui en dit long soit sur la transparence de l'opération agrandissement, soit sur la faculté de la mémoire à oublier (ou omettre, à vous le choix).

S'avancer aussi loin dans le temps est périlleux, mais plusieurs démographes de renom, aventureux sans doute de nature, se prêtent au jeu. Bon. C'est peut-être pousser l'allégorie un peu loin, j'en conviens. Mais demander un permis valide pour trente ans qui ne tienne pas compte de l'évolution réelle de la démographie est plus grave que s'amuser sans prétention à y voir clair.

Entre les vœux pieux d'un taux de récupération idyllique de l'ordre de 60% d'ici quelques années à celui bien réel aujourd'hui qui est plus près de 20%, il y a la réalité de demain qui représentera certes une amélioration de la situation à long terme, mais qui ne sera sans doute pas aussi radicale que celle escomptés. Il faudra malheureusement bientôt réviser les objectifs à la baisse pour tenir compte des faits. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille baisser les bras, mais signifie que comme d'habitude, avec nous les humains, il faudra y aller à pas plus lents.

Revenons un peu sur nos pas, si vous voulez bien, pour parler d'un détail sans grande importance, mais qui vient tout de même embrouiller encore plus considérablement le portrait qu'il ne l'était auparavant : je veux parler de cette population flottante formée de touristes, d'excursionnistes et autres vagabonds qui s'égarer dans nos sentiers. Dans la seule région immédiate de la station Tremblant, et pour la seule année 2001, la dernière pour laquelle j'ai trouvé les chiffres, 2.3 millions de touristes-excursionnistes (dormant à l'hôtel) et simples visiteurs (pour la journée) qui y ont passé du bon temps. Et ce chiffre déjà fort respectable devrait se gonfler à 4 millions, comme vous pourrez le lire dans les articles joints au présent mémoire, lorsque les phases III et IV du développement de la montagne seront complétées. Cela est prévu pour 2010, soit dans à peine six ans. Et je ne parle pas des autres touristes, récréationnistes, échangistes de tous poils qui se permettent de visiter impunément (sans être comptabilisés) les sentiers pédestres, les pistes cyclables, les chemins de bois, de notre merveilleuse contrée!

Vous vous demanderez sans doute pourquoi je me permets de faire allusion à ces pauvres hères, qui doivent bien consommer la moitié de ce qu'un résident permanent consomme dans une journée, et produire des déchets en conséquence, ce qui du point de vue des déchets domestiques correspond au moins à une augmentation de... combien? Disons... non Ne disons rien. Je n'ose pas rajuster le tonnage de déchets produits tellement la hausse est vertigineuse. J'ai du mal à me laisser convaincre cependant que cette zone de Tremblant ne génère que 15,000 tonnes de déchets comme il est écrit dans le projet de PGMR (chapitre 6 p. 10) Il y a quelque chose qui ne me



semble pas logique avec tout ce que j'ai pu lire sur le sujet « enfouissement » depuis ce dernier mois.

Certaines âmes chagrines m'objecteront que cela ne concerne pas le site de Marchand, puisque l'enfouissement de ces matières se fait pour le moment ailleurs<sup>3</sup>

J'aimerais qu'on m'explique les chiffres présentés dans le sommaire du PGMR de la MRC des Laurentides, qui parle de 46,000 tonnes de matières résiduelles sur son territoire en 2001 (DB-18-1). Cela me semble assez invraisemblable.

Ce dernier document est assez révélateur des intentions de la RIDR contrôlée dans les faits par les représentants de la MRC des Laurentides, qui en est aussi la (co??) propriétaire. J'y ai fait de nombreuses et instructives découvertes qui n'étaient pas accessibles lors des audiences. Je sais que personne n'avait intérêt à nous laisser dans le noir. Ce doit donc être une série d'oublis concoctés par le plus pur des hasards qui nous a valu de ne pas être mis au courant de ce qui se trame vraiment.

Si j'ai bien compris, tous les déchets générés par la MRC des Laurentides, dont voici le programme (encore officieux, mais qui trace quand même profondément le sillon à suivre, seront empilés chez nous. En voici quelques extraits (DB-18 p.2),

#### **Un nouvel encadrement organisationnel**

Le concept retenu sous-entend une importante réorganisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le plan régional.

Sur la base du principe de l'imputabilité financière et fonctionnelle de chacun des systèmes proposés, la MRC préconise la révision du mode organisationnel en privilégiant dans un premier temps, son organisation afin d'exercer éventuellement la compétence en gestion des matières résiduelles pour la totalité de ses municipalités.

Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables seront étendues, à moyen terme, à l'ensemble des municipalités du territoire en intégrant à la fois les résidences et la totalité des ICI, y compris le pôle touristique de Tremblant. Des adaptations particulières seront effectuées afin de desservir certains lieux touristiques et établissements d'envergure<sup>4</sup>.

Le système projeté requerra des investissements importants pour la mise à niveau d'un réseau multifonctionnel et décentralisé d'équipements :

- Mise en place d'un Complexe régional de traitement à l'emplacement du site de Marchand où se destinera l'essentiel des matières résiduelles originant de la MRC des Laurentides
  - (...)
- réalisation d'un complexe multifonctionnel de transbordement des matières

---

<sup>3</sup> J'ai une question à ce propos concernant la destination des transbordements non approuvés dont on parle dans le PGMR de la MRC des Laurentides : se peut-il qu'une partie des déchets aboutissent déjà au LES de Marchand?

<sup>4</sup> Cette dernière phrase me paraît bien mystérieuse. Bien malin qui pourrait dire à quoi l'on fait allusion. Mais je crois que le site de Marchand ne s'en trouverait pas soulagé...

dans la zone de Tremblant<sup>5</sup>  
(...)

---

---

<sup>5</sup> même si l'on demeure vague, le projet semble ambitieux. Mais finalement, le complexe de transbordement multifonctionnel ne servirait-il pas en bonne partie de gare de triage pour aiguiller les camions vers leur destination finale, à savoir le LES de Marchand?... de combien de tonnes de déchets parle-t-on vraiment ici?... 20,30,50, voire éventuellement 100,000 tonnes?... Non mais tant qu'à spéculer...

## À Venir :

Points complémentaires  
Et  
supplémentaires  
que je n'ai pas eu le temps de vraiment traiter

- Processus de réhabilitation de l'actuel site (qui deviendra l'ancien site : on n'a, contrairement à plusieurs autres MRC responsables de LES, absolument rien prévu. Je trouve cette attitude irresponsable. Voici un extrait du mémoire du BAPE qui parle du LES d'Argenteuil :
  - *Il s'agit d'un ancien site qui a fait l'objet d'un important processus de réhabilitation, incluant le désenfouissement des matières résiduelles reçues avant 1994 et leur élimination selon les exigences les plus récentes. D'un simple dépotoir où les déchets étaient brûlés par le propriétaire du temps, ce site a obtenu, en 1976, un certificat de conformité pour un enfouissement par atténuation. Par la suite, le 9 mai 1994, le ministère de l'Environnement a autorisé une modification du mode d'exploitation qui consistait essentiellement à l'aménagement progressif dans l'argile de cellules étanches d'enfouissement, à l'implantation d'un système de captage des eaux de lixiviation et du biogaz et d'un réseau de puits d'observation, à l'enlèvement et au déplacement des vieux déchets enfouis vers les nouvelles cellules d'enfouissement dans l'argile (...)*
- Partout on fait la demande à la dernière minute, puis on invoque l'urgence, comme ici à Bellechasse où l'on dit : :

### **2.2 La justification**

*Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, la MRC de Bellechasse élimine ses matières résiduelles dans le LES actuel situé sur le territoire de la Municipalité d'Armagh. Ce site par atténuation naturelle aura atteint sa pleine capacité dans les prochains mois. Dans ce contexte, la justification du projet nous apparaît évidente. Les solutions de rechange à l'agrandissement du LES sont toutes problématiques. Les possibilités d'élimination des matières résiduelles sont limitées dans la région. Même s'il existe plusieurs LES dans les MRC avoisinantes, des contraintes de diverses natures font en sorte que la faisabilité d'exporter les matières résiduelles vers ces sites est restreinte. Plusieurs de ces sites ont été autorisés soit avec des clauses limitant la provenance des matières résiduelles à leur propre territoire (par exemple, le LES de Frampton), soit en fonction des intentions des initiateurs de projet de ne desservir que leur territoire (par exemple, Beauce-Sartigan, Les Chutes-de-la-Chaudière et Lotbinière). D'autres sites verraient leur durée de vie sérieusement compromise en acceptant les matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (par exemple, le LES de la MRC de L'Islet à Sainte-Perpétue).*

- Partout les mêmes arguments pour justifier le manque d'audace, d'imagination, d'invention. C'est le « j'y suis, j'y reste. Avec les méga-porcheries, c'est la seule

- industrie ou activité qui ne menace jamais de déménager ailleurs s'ils n'obtiennent pas gain de cause. Ce qui nous vaut, à quelques mots près, les arguments qui nous ont été servis par le promoteur. De plus, si une région accepte d'accueillir un LES pour X temps, on a vite fait de lui coller sur le dos l'étiquette où on peut lire « vocation pour ce type d'activité », tel qu'invoquée dans le rapport de SNC-Lavalin. Et puis le milieu y est déjà perturbé. Et puis la population est docile, etc.
- - Toujours dans l'étude d'impact de Bellechasse, on trouve le texte suivant, qui invoque les mêmes arguments à peu de choses près que ceux servis pour Marchand (ce semble être une tendance lourde) : Chez eux comme ici, on passe sous silence les autres sites envisagés pour l'établissement d'un nouveau LES dans la municipalité. Sans doute est-ce pour les mêmes raisons que chez nous : on n'a pas fait de recherche sérieuse pour trouver un autre site.
  -

### **2.3.1 Le choix de site**

*En 1996, la MRC a préparé un rapport évaluant sommairement les avenues possibles pour l'élimination des matières résiduelles une fois que le LES actuel aura atteint sa pleine capacité.*

*Quatre options ont fait l'objet d'une analyse comparative, soit :*

- *l'agrandissement du site actuel ;*
- *l'établissement d'un nouveau LES ailleurs dans la MRC ;*
- *l'enfouissement des matières résiduelles dans une autre MRC ;*
- *l'incinération.*

*L'option d'agrandir le site actuel a été retenue pour les avantages qu'elle avait par rapport aux*

*autres options et qui sont énumérées ci-après :*

- *une réduction du risque de voir le syndrome « pas dans ma cour » se manifester ;*
- *elle facilite le suivi et la gestion postfermeture du LES actuel ;*
- *elle permet de rentabiliser les investissements relatifs au traitement du lixiviat et permet d'économiser en utilisant d'autres infrastructures déjà présentes sur le site existant (chemin d'accès, bâtiments, etc.) ;*
- *elle est l'option la plus économique des quatre.*

- le sous-sol du site actuel de Marchand. n'est pas propice à l'établissement d'un Les et serait refusé aujourd'hui. Au lieu d'explorer pour trouver une autre solution, on veut profiter du fait qu'on y est déjà pour continuer d'y enfouir des déchets. On savait dès quatre-vingt quatorze que les sites par atténuations naturelle n'étaient pas efficace et que la pollution des nappes phréatiques représentait un grave problème. Devant les exigences du ministère de l'environnement, on a préféré continuer d'exploiter le site comme on le faisait depuis douze ans, se permettant même d'y augmenter le tonnage enfoui par l'adjonction d'un compresseur. C'est vrai que l'on a implanté un centre de tri sur le site, ce dont je félicite les promoteurs, mais ce n'était pas une raison pour être moins conséquent côté enfouissement.
- Comme dans beaucoup, beaucoup de demandes, on invoque de nouveau l'urgence de la situation pour obtenir gain de cause. Je dis cela parce qu'on l'avait fait une première fois en 1994 où on parlait d'une durée de vie d'encore un an et demie pour le site. Ce que je crains, c'est que l'on tente d'échapper au processus d'analyse de notre demande

si mal bâtie que je la considère comme presque « dangereuse », en invoquant l'urgence de la situation. Le procédé a bien servi à BFI (je crois) et une autre compagnie (ou groupe... pardonnez le flou artistique, je n'ai pas le temps de faire la recherche tout de suite). Ils ont obtenu non pas un permis temporaire pour opérer (dans les deux cas, il s'agit d'un agrandissement, je crois) et ouvrir une cellule, le temps que l'on analyse à fond le dossier et prenne une décision éclairée, mais le permis ou autorisation recherchée pour la durée recherchée. Le truc est maintenant connu. Et comme il fonctionne...

- Les arguments qui aux yeux du promoteur militent en faveur de l'agrandissement sont plutôt faibles.
- La façon qu'a le du promoteur de catégoriser l'impact du projet d'agrandissement du LES de Marchand (de négligeables à tout au plus moyen) sur la faune, la flore, etc., ne me semble pas basée sur des faits très scientifiques la plupart du temps mais sur des impressions. On veut non pas favoriser la discussion mais forcer l'adhésion. J'éprouve un certain malaise, pour ne pas dire un malaise certain quand on me peint en rose nanane ce dont personne d'autre ne veut, à un point tel que nos « partenaires » ne savent plus comment nous remercier (voir compte-rendu de Lavalin sur la deuxième séance d'information).
- TEXTE TROUVÉ SUR UN SITE INTERNET DONT J'AI PERDU LA RÉFÉRENCE : « Le secteur centre de St-Jérôme à Labelle, représente le cœur touristique et récréatif des Laurentides. Entraîné par la locomotive IntraWest, il est soumis à un développement rapide pour la villégiature, la récréation et le tourisme. De plus, une population grandissante et vieillissante, qui recherche la nature, s'y établit de manière permanente. Ce mouvement crée une pression grandissante sur les milieux naturels et sur les paysages. La bordure des lacs et des cours d'eau se privatise et l'accès public aux plans d'eau devient de plus en plus difficile. Les berges des plans d'eau s'artificialisent. Les conflits d'usages sont nombreux et importants : l'exploitation forestière détruit l'attrait naturel des forêts et amenuise les possibilités de mises en valeurs alternatives. Le loisir motorisé, tant sur le sol que sur l'eau, irrite un nombre grandissant de personnes en plus de créer une pollution sonore, atmosphérique et de polluer les sols. Ce type d'urbanisation, dont les modèles varient d'une municipalité à l'autre et d'un propriétaire à l'autre affecte le mode de vie traditionnel, détériore les panoramas, choque la vue. Le risque est grand qu'une surexploitation du milieu entraînera une dégradation permanente des milieux naturels et des milieux de vie, ce qui rendra ce secteur de moins en moins attrayant à long terme avec les conséquences économiques que l'on peut anticiper »
- Ce texte est pertinent. Il dit bien que notre région est incluse dans ce qui est considéré comme le cœur touristique et récréatif des Laurentides. Il ne faut pas le laisser se dégrader. J'entendais ce matin à la radio qu'à Nominique, 400 permis de rénovation ont été accordés, en majorité pour l'hivernisation des chalets, et que plus de vingt autres permis avaient été accordés pour la construction de nouvelles maisons. Et il y a bien d'autres lieux jouissant du même dynamisme. M'est avis que cela mérite que l'on traite la région aux petits oignons.
-

- On minimise outrageusement les conséquences des rejets de lixiviat dans la rivière Rouge (ne serait-ce qu'en jouant avec les chiffres des populations desservies et des déchets qu'elles produisent, par le fait même.
- Les coûts : la RIDR a reçu des treize municipalités de la MRC des Laurentides la somme de 171,940.34 pour l'année 2001 (voir tableau 4-2 du PGMR annexé au présent document), ce qui correspond, si l'on considère que le coût d'enfouissement est de \$45 la tonne, à un volume de 3820 tonnes. Il y a là sans doute une erreur.
- On minimise également les dangers de perforation de la membrane (voir intervention de monsieur Michel Bourret du ministère de l'environnement au cours des audiences du BAPe sur l'agrandissement du LES de Rimouski où il dit, et je cite : « Les problèmes les plus fréquents, les plus probables et possibles, ce sont les bris lors du recouvrement de ces membranes-là avec la couche de sol drainant à la surface. Soit que les membranes, avec l'équipement mécanique va accrocher la membrane, ça va la perforer, ou il va y avoir des plis qui se produisent et ces plis-là sont pas désirables, ça vient affecter la qualité de la membrane. Et également la mise en place de la première couche de déchets, s'il y a des objets pointus, des objets qui ont une forme allongée qui peuvent, lorsque l'équipement de compaction passe par-dessus, qui peuvent faire pénétrer jusque dans la couche d'imperméabilisation et la briser. C'est les principaux. et également la mise en place de la première couche de déchets, s'il y a des objets pointus, des objets qui ont une forme allongée qui peuvent, lorsque l'équipement de compaction 1175 passe par-dessus, qui peuvent faire pénétrer jusque dans la couche d'imperméabilisation et la briser. C'est les principaux. »  
À la page 40, cet expert complète sa pensée :  
Voir aussi à ce propos le document DB-17.
- 
- Est-ce que la méthode d'empilement des déchets sur des hauteurs aussi considérables que 25 mètres a déjà été testées au Québec?. Il faudrait le savoir.
- Le tableau des populations pouvant éventuellement adhérer à Marchand (voir étude d'impact, tableau 3.2 page 22 fait état de la ville de Mont-Tremblant; la même ville est également comptabilisée dans le tableau des villes déjà desservies par la RIDR (tableau 3.1 page 20). Dans ce dernier tableau, on nous dit que l'Annonciation a la même population permanente que permanente et saisonnière, ce qui me semble suspect : c'est la municipalité de la région à vivre un tel phénomène.
- Dans le document PR1 Il est écrit, à l'item onze : :Phases ultérieures et projets connexes : les volumes de déchets en 1992 furent de l'ordre de 60 tonnes par jour ou 1.0 tonne / personne / année.
  - o Question : comment réconcilier ce chiffre avec celui que l'on retrouve dans le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998 à 2008, page4, et qui fait état de l'enfouissement de 10,263 tonnes de déchets par année pour les dix-sept municipalités clientes du LES de Marchand. Dans le même tableau, on dit que le site est rempli à 85% de sa capacité autorisée qui est de 439,000 tonnes. Ce qui signifie qu'environ 373, 150 tonnes de résidus s'y trouvent déjà. Donc en 15 ans (1983-1998, année où le document est produit, on aurait enfoui annuellement quelque 24,876 tonnes de déchets par

année. Quand on sait qu'au début seulement 12 municipalités faisaient partie du « pool » qui totalisait 17,757 personnes (PR1 p. 4), pour devenir 33,772 personnes réparties dans 17 municipalités en 1998, fantastiques citoyens qui d'entrée de jeu se sont mis à récupérer plus de 66% de leurs déchets domestiques totaux, si l'on en croit les chiffres fournis, quand on sait cela, dis-je, et que l'on connaît les statistiques de Recyc-Québec sur le sujet, le scepticisme nous est sans doute permis. Et d'apprendre dans le document PR1, page 10, qu'en 1992, les populations desservies par le LES de Marchand généraient 22,000 tonnes de déchets (ah bon, fallait le dire!)... et que de plus la moyenne au Québec pour les matières récupérées lors de « cueillettes sélectives de porte à porte se situe alors entre 13% et 15% du poids total des déchets, voilà qui augmente encore d'un cran notre scepticisme . Le temps de reprendre son souffle et nous voici reparti pour une nouvelle balade, cette fois dans le projet de PGMR de la MRC des Laurentides. Au chapitre 2, page quinze, on nous informe que « depuis le début des opérations du LES, en 1984, c'est une quantité de 286,183 tonnes de déchets qui auraient été enfouies (sic) au site, soit une moyenne de 16,831 tonnes/an. » Cela dit, entre les années 1984 et 1989 inclusivement, on apprend dans la même page que « le Les aurait reçu approximativement 53,703 tonnes de déchets, mais il est impossible de fournir la proportion des déchets de nature municipales par rapport au commercial ». Certains diraient que l'on nage en plein brouillard, mais ce sont des natures pessimistes et je n'en suis pas une. Une petite remarque comme ça. Pour une approximation, un chiffre comme celui qui nous est proposé (53,703 tonnes) me semble bien précis. Poursuivons. Suit à la page 16 du même chapitre 2 un tableau (2-5) donnant l'évolution du tonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand depuis 1990. le texte qui suit le dit tableau nous apprend que, en 1999, le volume complété atteint près de 80% du volume autorisé par le ministère de l'environnement (si je ne m'abuse, on parle toujours du 439,200 tonnes originel... à moins que ce chiffre ait changé, chose fort possible mais si le chiffre nous a été donné je ne l'ai pas vu passer). Question de voir si les chiffres concordent, j'additionne au 53,703 tonnes d'avant 1990 les tonnages du tableau qui me sont donnés individuellement pour les années 1990 à 1999 inclusivement où je devrais avoir atteint le 80% de la capacité du site. L'addition des tonnages annuels du tableau me donne 243,513 tonnes. Si ce chiffre est bon, cela ne représente que 55.4% et non 80% du tonnage autorisé... même en rajoutant à ce chiffre le tonnage des deux années subséquentes, soit 2000 et 2001, on arrive à 286,183 tonnes de déchets – chiffre que l'on retrouve effectivement au bas de la page 15 mais qui ne fait que 65.1% du tonnage autorisé. Et si le tonnage autorisé a été entre temps augmenté comme nous avons dit plus, la proportion sera encore plus faible.

○

- J'arrête là l'exercice car ça ne donne rien. Obtenir des chiffres crédibles s'est avéré à peu près impossible depuis le tout début des audiences. Comme si l'on voulait cacher le véritable enjeu, le véritable tonnage et le véritable coût de l'opération<sup>6</sup>. D'où le fait qu'on égare des touristes qui se déguisent en coup de vent, en excursionnistes, en je ne

---

<sup>6</sup> Madame Johanne Buck explique dans le document DT3 p.49 que les coûts à la tonne vont être de \$62.30, pour un revenu de \$45 la tonne. Dans le document PGMR de la MRC des Laurentides (p.2-15), on parle d'un coup d'enfouissement ausite de \$25 à \$30 la tonne. Est-ce que l'on compte charger le double du tarif antérieur dès l'ouverture du nouveau site?...

sais plus trop quoi, des gens qui passent sans faire de bruit, sans faire de dégâts, sans laisser de déchets. Duplessis faisait enregistrer des morts sur la liste électorale, les gens de la RIDR, par pure distraction sans doute, font disparaître des vivants de leur liste de clients.



Conclusion (toujours sous forme d'ébauche)

Les deux jours de la première partie de l'audience se sont avérées des journées particulièrement frustrantes. Certes nous avons eu droit à nombre de réponses sérieuses et bien documentées. Mais nous avons également éprouvé souvent la désagréable sensation de devoir renoncer à obtenir une réponse claire et simple à nos questions pourtant parfois bien simples. Un exemple? La question posée par monsieur Réal Franc que l'on retrouve à la page 29 des notes DT1, et dont le libellé se lit comme suit : Quels sont les inconvénients d'avoir un site d'enfouissement à proximité de chez soi? » l'échange qui suit et tient lieu de réponse à la question est tout simplement ubuesque.

Pour toutes les raisons invoquées dans le document, et au premier chef parce que l'on ne connaît pas les vrais chiffres et par ailleurs, l'ampleur véritable de l'ouvrage (à mon avis, seule une enquête en bonne et dû forme pourrait éclairer nos lanternes), qui nous semble éloignée à des lieux de ce qui nous est proposé, le projet doit être refusé.

Pour le moment, la solution pourrait être d'exporter les déchets vers un centre où l'on récupère les biogaz et où l'on traite le lixiviat qui n'a dès lors plus besoin d'être rejeté dans un cours d'eau, surtout quand l'avenir de la région passe certainement par la qualité de ses eaux. (voir Analyse et choix de solutions de l'Étude d'impact de SNC-Lavalin, page 5 et suiv., item 2.2.2)

À plus long terme, trouver un site au sol et à la situation géographique plus favorables (je ne suis pas un expert, je sais, aussi, pardonnez-moi mon manque de modestie). Celui-ci devrait se trouver non pas au cœur d'une région à vocation récréo-touristique, ce qui est le cas particulièrement du sud de la MRC Antoine-Labelle, mais dans un endroit plus discret où on pourrait implanter un LES hyper moderne loin de tout cours d'eau. Ça peut être dans Antoine-Labelle, mais il ne faudrait pas craindre de regarder dans la MRC des Laurentides qui certainement doit receler elle aussi de tels lieux. Elle pourrait suspendre le règlement qui lui interdit d'implanter dans sa propre cour « tout nouveau lieu d'élimination des déchets ou de dépôts en tranchée sur l'ensemble du territoire de la MRC » (PGMR, chapitre 1, p.5), règlement qui en dit long sur le désir de cette MRC d'exporter coûte que coûte ses déchets, et au diable si dans cet ailleurs lointain on libère les biogaz non traités dans l'atmosphère, nos délicates narines n'auront pas à en supporter les odeurs pestilentielles!

Pour recevoir des déchets, un sol argileux semble le plus propice, si je me fie au paragraphe suivant pris dans le mémoire du BAPE pour l'agrandissement du site d'Argentueil : *Le confinement des matières résiduelles dans l'argile imperméable*

*Le PRÉMR requiert des lieux plus étanches avec au moins 6 m de sols dont la conductivité hydraulique est égale ou inférieure à  $1 \times 10^{-6}$  cm/s. Ces exigences visent à confiner les matières résiduelles, à permettre de capter et traiter les eaux de lixiviation et les biogaz. Le LES est précisément situé dans une région de dépôts d'argile prédominants sur plusieurs kilomètres et profonds de plusieurs dizaines de mètres. Le LES se retrouve donc sur un site approprié pour le confinement des matières résiduelles, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter des géomembranes synthétiques par nécessité de compenser le manque d'imperméabilité de l'unité de sol.*

Au pire, on pourrait faire comme le proposait le maire de Terrebbonne monsieur Jean-Marc Robitaille, qui trouvait « prématuré d'accorder 25 ans pour l'enfouissement des déchets et qu'il serait plus sage de parler de mesures transitoires pouvant aller jusqu'à cinq ans. La CMM se penche actuellement sur un nouveau plan de gestion des matières résiduelles, la cueillette des données vient juste d'être complétée, c'est trop tôt pour définir la capacité et les structures d'enfouissement qui seront nécessaires" d'affirmer le maire de Terrebbonne, monsieur Jean-Marc Robitaille »

## ANNEXE

### COMPARAISON AMUSANTES ENTRE

L'ÉTUDE D'IMPACT DE MARCHAND

ET

L'ÉTUDE D'IMPACT DE RIMOUSKI,

#### **Marchand**

Au niveau de la végétation, il n'y a aucune mention d'espèces menacées qui se retrouve dans notre secteur directement concerné par le projet. Le couvert forestier, la majeure partie de la zone d'étude est dépourvue de végétation. C'est des plantations qu'on y retrouve, disons, plantations de pin et d'épinette qui ont été mises en place par la Régie. On arrive avec un impact résiduel négligeable, notamment parce qu'on n'a pas le caractère d'unicité particulier. Puis de plus, les arbres les plus sains seront conservés et plantés dans les zones tampons. 1

#### **Rimouski**

Au niveau végétation, ce qu'on retrouve, sur le site il y a pas de mention d'espèces rares ou susceptibles d'être désignées menacées ou rares. (...) La majeure partie de la zone d'étude qui est prévue pour l'agrandissement est dépourvue de végétation. (...) Ce qu'on retrouve principalement, c'est des arbustes, des lisières d'arbustes qui se retrouvent au niveau des anciennes clôtures, si on veut, ou des limites de terrain. Les impacts qui ont été élaborés là-dessus sont faibles, notamment parce que, je vous dis, il y a pas de critères particuliers au niveau rareté ou unicité des végétations, et en plus, il y a pas de groupements végétaux matures ou qui présentent un certain intérêt.

#### **Marchand**

Donc, pour être plus précis, à ce moment-là, c'est qu'est-ce qu'on sent, donc le désagrément de l'odeur. Ce que je peux vous dire là-dessus, c'est qu'au niveau du vécu, il n'y a aucune plainte qui a été relevée quant à des problématiques d'odeur de gens qui se retrouvent aux environs. Il n'y a aucune plainte qui a été déposée au niveau du ministère de l'Environnement en ce qui a trait aux odeurs

#### **Rimouski**

On a regardé ces aspects-là en fonction un peu de l'historique, du vécu. Donc au niveau de la qualité de vie, il y a aucune plainte qui concerne les odeurs qui émanent du site actuel. On met en place un système actif de captage, donc on va le soutirer, le biogaz qui génère des odeurs, pour le traiter, pour éviter justement d'avoir des problèmes supplémentaires au niveau des odeurs.

### **Marchand**

Le projet futur a les mêmes volumes, à toutes fins pratiques. Et si on a un recouvrement journalier qui se fait - comme normalement c'est réglementé, donc on n'a comme pas le choix - avec le recouvrement journalier, c'est-à-dire qu'à tous les jours, à la fin des travaux, on remblaise nécessairement par une couche de sable tous les déchets de façon à ce qu'ils ne soient même pas apparents à l'oeil, ça va faire en sorte de ne pas augmenter la problématique des goélands

### **Rimouski**

Le volume d'enfouissement, comme j'ai dit tantôt, il est à peu près comparable à ce qu'on a actuellement. il y a pas non plus, dans le site, il y a pas d'augmentation des volumes prévus par rapport à la situation actuelle, on se retrouve à peu près dans la même gamme de quantité de déchets, donc on n'appréhende pas de problèmes particuliers au niveau d'une augmentation de la problématique du goéland.

### **Marchand**

La faune terrestre, des ravages de chevreuil à environ 2 kilomètres au sud-est et de l'autre côté de la rivière Rouge. Il n'y a aucun milieu humide ou habitat ayant une appellation particulière au niveau de notre zone d'étude proprement dite. Donc un impact faible sur la faune terrestre, car le milieu est sans caractère particulier et il n'y a aucune espèce rare ou en danger, il n'y a pas d'habitat particulier là.

### **Rimouski**

Au niveau de la faune terrestre, la faune terrestre est directement rattachée, dans ce cas-là, à la végétation. Étant donné que la majeure partie du secteur est dépourvue de végétation ou à peu près, il y a peu d'espèces terrestres, (...) Donc impact faible là-dessus, pour les mêmes considérations que tantôt, la végétation, donc il y a rien de particulier qui nous amène à conclure à un impact significatif.

---

Articles de jounaux

DEUX ARTICLES SUR LA STATION TREMBLANT TROUVÉS SUR INTERNET ;;

**Mont-Tremblant :**  
**Site de tourisme Québec :**

[http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/bulletins\\_info/tqvi/v4n3/serveur/tremblant.html](http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/bulletins_info/tqvi/v4n3/serveur/tremblant.html)

## Québec s'associe à un projet de développement de plus d'un milliard de dollars

Pierre-Philippe Brunet, © Tourisme Québec

Le 25 septembre dernier, Québec s'est engagé à accélérer la réalisation des phases de développement III et IV du Mont-Tremblant. À cette fin, il a offert un soutien de 75 M\$ au projet d'investissement estimé à plus de 1 MM\$, qui constituera l'investissement le plus considérable de l'histoire du tourisme et l'un des plus importants du secteur privé à ce jour. La participation du gouvernement du Québec se fera dans le cadre des programmes suivants: Le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (programme FAIRE) d'Investissement-Québec;

Le programme d'Infrastructures Québec-Canada, dont le tiers des coûts seront assumés par le gouvernement du Québec;

Les campagnes de promotion de Tourisme Québec.

De plus, le projet de Mont-Tremblant pourra bénéficier du programme de congé fiscal pour projets majeurs d'investissement. Enfin, au-delà du soutien de 75 M\$ au projet, le ministère des Transports réalisera des travaux de plus de 20 M\$ visant à améliorer l'accès routier à Tremblant, ce qui porte la contribution totale du gouvernement québécois à 95 M\$.

À l'occasion de l'annonce de ce projet, le ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport, M. Richard Legendre, a indiqué: «Avant son acquisition par Intrawest en 1991, Mont-Tremblant était une station de ski régionale. Les phases I et II de développement ont permis d'augmenter de façon phénoménale le nombre de visiteurs, de 350 000 en 1991 à 2,3 millions en 2001, et d'en faire un centre de villégiature récréotouristique de calibre international. Le gouvernement contribue à son expansion afin de consolider son rôle de leader touristique québécois.»

Les phases III et IV de développement de la montagne permettront d'accroître le potentiel touristique international de Mont-Tremblant. Au coût d'un milliard de dollars, ces phases incluent le développement de deux nouveaux villages et la construction de 3 100 unités d'hébergement en condo ou en hôtel, et visent à augmenter de plus de 900 000 le nombre de nuitées disponibles annuellement. La capacité d'accueil de skieurs sera également accrue: elle passera de 12 000 à 20 000 skieurs par jour. Tout ceci, afin de consolider la place de Mont-Tremblant parmi les centres de ski mondiaux de premier niveau. «À elle seule, la phase de construction, qui s'étalera de 2002 à 2010, engendrera la création de plus de 13 000 emplois, s'est réjouie la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Mme Pauline Marois. Mais, plus important encore, il faut souligner que ce projet permettra la création de 4 700 emplois permanents. »

Ce nouvel investissement d'Intrawest portera à près de 2 MM\$ l'investissement total qui aura été fait à Mont-Tremblant. Rappelons que lors de la réalisation des phases I et II de ce vaste complexe récréotouristique, Station touristique de Mont-Tremblant avait aménagé un nouveau versant skiable à la montagne, deux terrains de golf de niveau championnat, une académie de golf, en plus de construire deux centres de conférences et plus de 1 700 unités d'hébergement avec des bannières hôtelières réputées telles que Westin, Fairmont, Marriott et Country Inn, ainsi que 67 commerces. Son chiffre d'affaires, étalé maintenant sur les quatre saisons, s'élève à plus de 160 M\$ **annuellement, selon ses porte-parole. «Une fois les phases 3 et 4 complétées, Tremblant pourra accueillir plus de 4 millions de visiteurs par année», a précisé Michel Aubin, président de la station.**

## **Un autre investissement majeur à Tremblant (04/10/01)**

Intrawest investira un peu plus d'un milliard \$ dans la réalisation des phases 3 et 4 de la station de ski Mont-Tremblant. Le projet a été annoncé la semaine dernière par le président du conseil et chef de la direction d'Intrawest Corporation, M. Joe S. Housian, en présence de la vice-première ministre du Québec, Mme Pauline Marois.

La phase 3 consistera en la création, sur le versant Soleil, d'un village piétonnier qui permettra l'ajout de 4000 skieurs par jour. Environ 1600 unités de logement seront construites, ainsi qu'un centre de conférence de 60 000 pi. ca., un centre d'activité, une patinoire intérieure et un SPA de 25 000 pi.ca. Enfin, des espaces commerciaux occupant une superficie pouvant varier entre 30 000 à 60 000 pi.ca. devraient compléter les aménagements de la phase 3. Le développement du versant Soleil devrait s'échelonner de 2003 à 2007.

La phase 4, quant à elle, prévoit la construction de 1500 unités de logement, de 2 centres de conférence de 36 000 pi.ca. et d'un parc aquatique intérieur. On prévoit également la construction de 15 à 30 commerces. Les travaux, dans ce cas-ci, devraient s'échelonner de 2006 à 2010.

Précisons que le gouvernement du Québec s'est engagé à verser 75 millions \$ dans la réalisation du projet. Une fois, les phases 3 et 4 complétées, ce sont plus de 7500 personnes qui travailleront sur le site.

---